# CONVENTION PARTENARIALE

## « MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

## PLUS DE RESPECT, MOINS D'INCIVILITES »

**Bassin de Sainte-Ménehould**

**2016 - 2020**

# CONVENTION PARTENARIALE

## «MIEUX VIVRE ENSEMBLE PLUS DE RESPECT, MOINS D'INCIVILITES »

## Préambule : le contexte, le cadre d'intervention

### Rappel du contexte initial du projet de 2012-2015

L'origine de ce projet fait suite à des situations difficiles au collège de Sainte-Ménehould (absentéisme, déscolarisation…) au cours de l'année 2010-2011. Parallèlement, des professeurs et des parents font des constats et déplorent un environnement qui se dégrade : classes bruyantes, incivilités à la cantine, bagarres dans le bus….

Certains adultes et l'équipe de Direction de la Cité Scolaire observent également des conflits liés à l'utilisation des réseaux sociaux. L'idée de se réunir pour réfléchir à ces questions s'est imposée à tous.

Le souci de prévenir les situations difficiles et de travailler sur un « mieux vivre ensemble » au collège, à l'école, mais aussi dans tous les lieux périscolaires motive ce projet. La finalité de ce projet est donc de proposer des actions pour soutenir à la fois les enfants et les jeunes dans leur développement mais aussi leurs parents et les professionnels qui ont un rôle éducatif et/ou travaillent avec eux. Nous souhaitons travailler dans une démarche de prévention primaire.

### Le contexte actuel :

A l'issue des trois années de fonctionnement, une évaluation a été réalisée auprès des acteurs (collégiens ; enseignants et personnel du collège ; parents d'élèves …).

L'évaluation montre que les actions développées dans le cadre de ce projet ont permis une amélioration significative du climat scolaire au sein du collège. Elles ont également contribué à renforcer les liens entre les partenaires.

La mise en place de la réforme du collège à compter de la rentrée 2016 permet également d'inscrire de nouveaux objectifs qui s'articulent autour des valeurs de la République et de la Laïcité en particulier.

Cette évaluation et ce nouveau contexte ont conforté les actions engagées et permettent de dégager de nouveaux objectifs et de nouveaux projets pour cette nouvelle convention.

**Objectifs :**

- Éviter les situations de déscolarisation.
- Participer à un projet de prévention touchant la santé et l'insertion des jeunes.
- Réduire les différentes formes d'incivilités voire de violence (moqueries, humiliations, rumeurs via les réseaux sociaux, harcèlement, violence verbale, physique….) entre les jeunes, et entre jeunes et adultes/adultes et jeunes.
- Développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes après avoir former les intervenants : les parents et les professionnels (savoir parler à l'autre sans agressivité, apprendre la coopération, le travail d'équipe….).
- Apporter un soutien et des outils aux parents et aux professionnels qui s'occupent des enfants et des jeunes.
- Encourager les jeunes à s'engager dans un véritable parcours citoyen en y associant les parents.
- Favoriser la réussite scolaire et l'ambition de tous les élèves.
- Encourager les jeunes à bâtir des projets.
- Travailler pour une mise en relation des différents acteurs, jeunes, parents sur le territoire.

***Les projets :***

- Poursuivre la formation aux compétences psychosociales 6ème et 5ème réalisée par des professionnels, des parents et des bénévoles ;
- Améliorer l'organisation et le suivi de « La médiation par les pairs » ;
- Faire connaître la ligne téléphonique « Parents MVE j'écoute » tenue par les parents ;
- Améliorer la sécurité dans les bus, dans les toilettes et les vestiaires ;
- Favoriser la relation école/famille : être à l'écoute des parents, mobiliser et impliquer des parents ;
- Sensibiliser et former sur les usages d'internet ;
- Répondre aux besoins des professionnels du collège et des écoles : accompagnement, analyse de la pratique, formation… ;
- Former le personnel périscolaire autour des thématiques du « Mieux vivre ensemble » ;
- Développer les actions de prévention pour les enfants plus jeunes (élèves de primaire et de maternelle) pendant le temps scolaire et périscolaire tout en y associant les parents ;
- Trouver des ressources locales : associatives et sportives pour intervenir auprès des jeunes, associer les personnes retraitées ;
- Mettre en place des actions sur la réussite scolaire.

L'action « Mieux Vivre Ensemble » a pour périmètre le secteur géographique correspondant aux écoles et au Collège de l'Arrondissement de Sainte-Ménehould.

**La méthode d'intervention** décidée par les partenaires est la suivante :

- Identifier et associer des acteurs du territoire potentiellement intéressés.
- Proposer des actions pour répondre aux besoins par le biais de commissions de travail (ces dernières ont un objectif fixé par le comité technique et se réunissent sur un temps défini et limité).
- Présenter un bilan des actions menées.

## Signataires de la convention

**Le Collège Jean-Baptiste Drouet :** ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de climat scolaire (lutte contre le harcèlement ; valeurs de la république ; parcours citoyen) et également dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté). L'action est inscrite au projet d'établissement

**Le Conseil Départemental de la Marne :** apporte aide et soutien aux parents et enfants qui rencontrent des difficultés socio-éducatives dans le cadre de sa politique d'action sociale départementale.

**La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale :** le service de promotion de la santé des élèves se trouve naturellement impliqué dans cette démarche qui vise entre autres, à développer les compétences psychosociales chez les élèves : l'équilibre psychologique fait partie de la notion de santé et il est nécessaire à l'épanouissement des enfants et des adolescents en tant que personnes et en tant qu'élèves. Outre cet aspect préventif, la constatation de situations dans lesquelles l'équilibre psychologique d'élèves a été durement atteint du fait de harcèlement, incite à passer à l'action.

**La Communauté de communes de l'Argonne Champenoise** a pour objectif de travailler sur une politique enfance et jeunesse à travers ses compétences : périscolaires et extrascolaires.

**La ville de Sainte-Ménehould :** le service d'animation sociale et familiale de la Ville MOSAÏC, met en place des actions autour de la parentalité, du lien social, de l'intergénérationnel et de la citoyenneté dans le cadre du développement social local ayant pour objectif de favoriser le vivre ensemble.

**La Mutualité Sociale Agricole** : l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA a pour mission l'animation du milieu rural et dispose de moyens humains et financiers pour mettre en place des actions collectives, sous réserve d'un projet global impliquant les populations, l'ensemble du territoire et des partenaires.

**La Caisse d'Allocations Familiales** : dans le cadre de l'offre globale de service, la CAF développe une offre territoriale diversifiée de services et d'actions pour les familles, dans le respect de ses missions et programmes :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en mobilisant les dispositifs destinés à l'accompagnement de la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents ;

- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants en développant des lieux d'écoute et de partage, des lieux d'accueil enfants-parents, en proposant de l'accompagnement à la scolarité, de la médiation familiale ;

- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, faciliter la socialisation des familles, contribuer au renforcement des liens sociaux et à la cohésion sociale sur les territoires, en s'appuyant sur les espaces de vie sociale et les centres sociaux.

**La Fédération de parents FCPE** : la consolidation des liens entre enfants, parents et écoles apporte un cadre sécurisant et rassurant pour l'enfant dans ses apprentissages et, dans ce cadre, les parents d'élèves font partie de la communauté éducative aux côtés de tous les acteurs intervenant dans le cadre de l'école et s'investissent dans ce sens.

**La Fédération de parents la PEEP :** les parents adhérents agissent pour contribuer au développement d'une école publique fondée sur la tolérance et le respect de chacun. Les parents sont ainsi de réels partenaires, des acteurs du système éducatif et, à ce titre, les parents se mobilisent pour le bien-être des élèves à l'école.

## ARTICLE 1

### Objet de la convention

L'objet de cette convention est de définir les champs de partenariat et les modalités de fonctionnement.

## ARTICLE 2

### Instances concernées : composition, rôle et modalités de fonctionnement

«Le comité de pilotage »

«Le comité technique »

«Les commissions »

«Le coordonnateur»

«Le gestionnaire»

## 1. Le comité de pilotage

### 1.1 Composition :

Les signataires de la convention ou leurs représentants

### 1.2 Rôle :

- Ils acceptent la collaboration de leur(s) service(s) pour travailler sur le projet ;
- Ils suivent l'évolution du projet par l'intermédiaire des personnes dont ils ont la responsabilité et vérifient que la mise en œuvre du projet est bien conforme aux objectifs fixés et en adéquation avec la politique de l'institution ; ils participent à la réunion de lancement de l'action, au bilan intermédiaire et au bilan final.

## 2. Le comité technique

### 2.1 Composition :

Messieurs STORZ, COGNAT : Équipe de direction du Collège
Madame LIEGEY : C.P.E. Collège
Madame FAILLE : Personne ressource qualifiée
Monsieur LEBAAD : Responsable de la Circonscription de la Solidarité Départementale
Madame DRUET : Représentante des professeurs
Monsieur VATIN : Conseiller pédagogique de la circonscription IEN Châlons-Est
Monsieur PERRIN : Représentant des enseignants du premier degré
Madame AUBRIET : Coordinatrice Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
Madame NOLLEVALLE : Responsable du service d'animation sociale et familiale
Madame DELOUETTE : Travailleur social de la Mutualité Sociale Agricole
Madame ROBE : Responsable locale Fédération PEEP
Madame POQUET : Parent délégué Fédération FCPE
Monsieur LEFEVRE : Parent délégué Fédération FCPE
Madame MATHON : Directrice CAF 51 ou son représentant

### 2.2 Rôle :

- Mettre en œuvre et animer le projet.
- Animer et veiller au cadre de travail de chaque commission (thématique, composition et temps de travail).
- Valider le travail préparatoire réalisé dans les commissions de travail.

- Chaque membre du comité informera son institution de l'avancée du projet.
- Inviter des personnes ressources selon les besoins pour un avis technique.
- Communiquer sur le projet.
- Impliquer de nouveaux interlocuteurs au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la mise en œuvre des actions.
- Veiller à l'évaluation du projet.

## 3. Les commissions de travail

### 3.1 Rôle :

Leur rôle est de mener une réflexion et de proposer. Les propositions d'actions faites par les commissions de travail, devront être validées par le Comité technique.

## 4. La coordination

Elle est nommée par le comité de pilotage.

### 4.1 Composition :

Une émanation issue du comité technique qui pourra évoluer au cours de la convention :

- Membre du collège
- Membre de la ville
- Membre de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise

### 4.2 Rôle :

- Coordonner le dispositif.
- Être garant des décisions et des actions prises par le comité de pilotage.
- Assurer la logistique, rappeler les engagements et les échéances prévues.
- Rendre compte de l'évolution des actions du projet au comité de pilotage.

## 5. La gestion

### 5.1 Composition :

La responsable du service animation sociale et familiale de la Mairie
Madame Sandrine NOLLEVALLE.

### 5 . 2 R ô l e :

La responsable du service d'animation sociale et familiale de la ville assure, par le biais du service finance, l'encaissement des différents financements et le règlement des prestations utilisées pour la réalisation des actions du projet.
Elle assure la tenue des comptes en lien avec le comité technique et l'établissement de l'ensemble des bilans à rendre aux institutions qui ont versé des subventions.

## ARTICLE 3

## 1. Les moyens de fonctionnement

### 1.1 Moyens humains

- M.S.A. : travailleurs sociaux de l'Action Sociale de la MSA.
- Communauté de communes : Pôle jeunesse.
- Ville de Sainte-Ménehould : Service animation sociale et familiale.
- Conseil Départemental : C.S.D. de Sainte-Ménehould.
- Education nationale : personnel du collège (équipe dirigeante, enseignants et personnel non enseignants) et du premier degré, IEN conseillère pédagogique et conseiller pédagogique Châlons Est.
- C.A.F. de la Marne au titre de son ingénierie sociale.

### 1.2 Moyens financiers

Toute action décidée par le comité technique pourra faire éventuellement l'objet d'une demande de financement par le biais d'appel à projet ou de subvention.

## ARTICLE 4

**Les modalités de communication**

Si des courriers sont adressés au nom du Comité de Pilotage ou du comité technique, les logos de chaque partenaire doivent y figurer. De même, lorsqu'un partenaire communique sur une ou plusieurs actions, il doit rappeler l'engagement et le travail partenarial, même s'il est le principal financeur de l'action. Le travail réalisé n'appartient pas au financeur mais bien au collectif du projet avec l'aide du financeur.

**Partage d'informations confidentielles :**

Si des situations individuelles devaient être évoquées, il s'agira de respecter le cadre de l'échange d'informations en référence au cadrage évoqué dans le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et du précis de déontologie professionnelle pour les travailleurs sociaux du Conseil Départemental sur le partage d'informations à caractère confidentiel qui y est annexé.

## ARTICLE 5

**Durée et date d'effet de la convention et modalités de résiliation**

La présente convention est conclue de mai 2016 à juin 2020.

**Dénonciation :**

En cas de non respect de la convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au comité de pilotage par le biais du coordonateur.

Fait en 8 exemplaires
À Sainte-Ménehould,
Le 3 mai 2016

***SIGNATAIRES :***

**Le Président du Conseil Départemental : Monsieur René-Paul SAVARY**

**Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale :**
**Monsieur Jean-Paul OBELLIANNE**

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise : Monsieur Bertrand COUROT**

**Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Ménehould :**
**Monsieur Bertrand COUROT**

**Monsieur le Directeur Général de la M.S.A Marne-Ardennes-Meuse :**
**Monsieur Hubert BRUNEEL**

**Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne :**
**Madame Audrey MATHON**

**Monsieur le Représentant départemental de la fédération des parents d'élèves FCPE : Monsieur Yves JACQUOT**

**Madame La Représentant départemental de la fédération des parents d'élèves PEEP : Madame Lucile DEMOULIN**